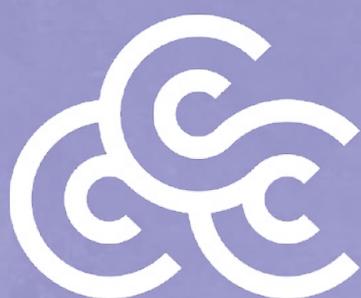


Dossier de presse de la Convention Citoyenne du CESE sur la fin de vie

2022 - 2023



**Convention
Citoyenne Cese**
sur la fin de vie



**Convention
Citoyenne Cese**
sur la fin de vie

La Convention citoyenne du CESE sur la fin de vie, c'est quoi ?

1

QUESTION

« Le cadre de l'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? »

185

CITOYENNES
ET CITOYENS

Reflétant la diversité de la société française.

Tirés au sort sur la base de leur numéro de téléphone (fixe et portables).

9

WEEK-ENDS DE TRAVAIL RÉPARTIS EN 3 PHASES

La Convention citoyenne sur la fin de vie se déroulera sur 4 mois, de décembre 2022 à mars 2023.

DEC 2022

JANV > FEV 2023

MARS 2023

Phase d'appropriation et de rencontres :

- 9, 10 et 11 décembre 2022
- 16, 17 et 18 décembre 2022

Phase de délibération :

- 6, 7 et 8 janvier 2023
- 20, 21 et 22 janvier 2023
- 3, 4 et 5 février 2023
- 17, 18 et 19 février 2023

Phase d'harmonisation et restitution des travaux :

- 3, 4 et 5 mars 2023
- 10, 11 et 12 mars 2023
- 17, 18 et 19 mars 2023

1

ORGANISATEUR

Le CESE, Conseil économique, social et environnemental, conformément à sa vocation de carrefour de la participation citoyenne.

Dans ce cadre, le CESE a installé un comité de gouvernance composé d'une présidente, Claire Thoury, et de 13 personnalités qualifiées.



Thierry Beaudet,
Président du CESE.

Le sujet de la fin de vie ne peut se satisfaire de réponses simples mais exige un vrai dialogue entre citoyens pluriels, divers, reflétant les différentes sensibilités qui s'expriment au sein de la société française. La Convention citoyenne est de ce point de vue un outil de notre paysage institutionnel adapté qui permet la tenue d'un débat démocratique approfondi, serein et apaisé. Les citoyennes et citoyens tirés au sort, venus de tous horizons, vont démontrer la pertinence d'une telle démarche participative pour appréhender des sujets complexes qui touchent au plus sensible, à l'intime.

Je me réjouis donc que le Président de la République et la Première ministre aient choisi la voie d'une Convention citoyenne pour nourrir ce débat national.

L'enjeu c'est aussi ce qui sera fait des travaux. Le CESE et le Comité de gouvernance seront particulièrement vigilants quant aux débouchés. Il en va de la confiance en nos institutions. »



Claire Thoury,

Présidente du
Comité de gouvernance,
membre du CESE.

La convention citoyenne transcende l'urgence de l'actualité et garantit le partage des opinions, permettant d'aller au bout de débats de société parfois clivants.

Une des forces du dispositif est sa capacité, grâce au tirage au sort, d'aller chercher la voix de celles et ceux qui ne s'expriment plus et leur (re)donner le goût de l'engagement. La convention citoyenne est ainsi parfaitement adaptée au sujet de la fin de vie, à la fois intime et collectif, qui suscite de nombreux débats dans notre société. Les citoyennes et citoyens tirés au sort vont pouvoir prendre le temps de la réflexion et de l'échange, notamment grâce aux auditions de personnalités et d'experts.

C'est cette exigence et cette écoute attentive d'une pluralité d'opinions et de vécus, qui permettent aux conventions citoyennes de parvenir à une position commune, partagée, sur le temps long, qui doit ensuite irriguer l'action publique, et ainsi renforcer l'acceptabilité des décisions.

La contribution citoyenne au débat national sur la fin de vie

Le 13 septembre dernier, le Président de la République a souhaité que le Conseil économique, social et environnemental organise une Convention citoyenne sur la fin de vie, conformément à sa mission de carrefour de la participation citoyenne.

Les travaux de la Convention citoyenne s'inscrivent dans un débat national lancé par le Gouvernement, notamment auprès des professionnels de santé et de l'accompagnement. Les conclusions de ces concertations pourront venir nourrir et s'intégrer aux réflexions des participants tirés au sort.

L'organisation de cette Convention citoyenne fera participer directement des citoyens pour apporter leur expertise d'usage, leur vécu et leur permettra de débattre, esquisser des perspectives et dresser des propositions de manière éclairée et approfondie.

Sur saisine de la Première Ministre, la Convention citoyenne devra répondre à la question suivante : « Le cadre de l'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? ».

Sur la base d'auditions d'experts sélectionnés par le comité de gouvernance et par les citoyens, les membres de la Convention s'informeront et débattront, pour aboutir à des observations, propositions et recommandations remises au Gouvernement en mars 2023.

Une Convention, reflet de la diversité de la société française

La société Harris Interactive, institut d'études et de sondages, a été mandatée pour réaliser le tirage au sort à partir de numéros de téléphone générés de façon aléatoire et procéder à des appels téléphoniques afin d'identifier les citoyennes et citoyens volontaires, illustratifs de la diversité de la société française.

Les critères de tirage au sort des 150 citoyens



Une attention particulière a été portée aux publics les plus précaires et aux ultramarins, dont le recrutement peut s'avérer plus difficile.

Le CESE indemniserà les citoyennes et les citoyens tirés au sort pour participer aux travaux, Les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront également pris en charge, et une indemnité de garde d'enfants sera mise en place. En cas de perte de revenu professionnel, chaque citoyenne et citoyen recevra, en outre, une indemnité pour perte de revenus.

Une organisation rigoureuse et indépendante

Le Conseil économique, social et environnemental

Assemblée de la société civile, le CESE fonde sa mission sur l'écoute, le dialogue et la recherche d'un consensus exigeant pour éclairer la décision publique.

L'organisation de la Convention citoyenne sur la fin de vie s'inscrit directement dans le cadre des nouvelles missions confiées au CESE par la réforme de 2021, qui fait de l'institution le carrefour de la participation citoyenne. Outre l'organisation de la Convention citoyenne pour le Climat en 2020, le CESE a déployé depuis de nombreux dispositifs de participation citoyenne intégrant le tirage au sort qui ont contribué à asseoir son savoir-faire sur le sujet.

Le Comité de Gouvernance

En charge des grands arbitrages méthodologiques, le Comité de Gouvernance, installé par le CESE, a pour mission centrale de veiller à la transparence et à la neutralité de l'organisation de la Convention. Il se réunira chaque semaine pendant toute la durée de la Convention.

Présidé par Claire Thoury, membre du CESE, le Comité de Gouvernance est composé de 14 membres, issus du CESE, du Comité Consultatif National d'Éthique, du monde académique, du Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie, ainsi que deux citoyens ayant participé à la Convention citoyenne sur le climat.

Composition du Comité de Gouvernance

Présidente :
Claire Thoury,
membre du CESE



Présidente du Mouvement associatif depuis 2021, Claire Thoury incarne l'engagement des 600 000 associations qu'elle représente. Convaincue que l'action associative est porteuse d'alternatives et de changements face aux défis d'aujourd'hui, elle prend part aux débats sur la fin de vie en devenant Présidente du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur la fin de vie. Claire Thoury a été présidente de la commission temporaire du CESE « Participation démocratique », constituée pour répondre aux deux saisines parlementaire et gouvernementale portant sur la participation des jeunes ainsi que la participation aux élections professionnelles, associatives, scolaires et universitaires. Cette commission comptait 12 citoyennes et citoyens tirés au sort.

Membres du Comité
de gouvernance :



- Fanny Arav, membre du CESE
- Jean-Pierre Cabrol, citoyen ayant participé à la Convention citoyenne pour le climat
- Michel Chassang, membre du CESE
- Cynthia Fleury, philosophe (éthique de la santé)
- Jean-François Delfraissy, président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE)
- Benoit Garcia, membre du CESE
- Hélène Landemore, enseignante chercheuse (participation)
- Jacques Landriot, membre du CESE
- Giovanna Marsico, directrice du CNSPFV
- Kenza Occansey, membre du CESE
- Sandrine Rui, enseignante chercheuse (participation)
- Mathieu Sanchez, citoyen ayant participé à la Convention citoyenne pour le climat
- François Stasse, membre de la section technique du CCNE.

Voir les autres biographies au lien suivant :
conventioncitoyennesurlafindevie.lecese.fr

Les autres acteurs de la Convention

Le Collège des Garants



4 garants internationaux nommés par le Comité de Gouvernance, veilleront au respect des principes essentiels de la Convention citoyenne : sincérité, égalité, transparence, respect de la parole citoyenne.

- Agnese Bertello - Facilitatrice, experte en planification participative, en processus délibératifs et gestions des conflits ;
- Marjan Horst Ehsassi - Docteur en Affaires internationales, spécialiste en innovations démocratiques, délibérations, conception et intégrité ;
- Bernard Reber - Philosophe, directeur de recherche au CNRS, centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) ;
- Min Reuchamps - Professeur de science politique à l'Université catholique de Louvain.

En savoir plus : conventioncitoyennesurlafindevie.lecese.fr

Les animateurs et facilitateurs



Des professionnels de l'ingénierie de la concertation et de l'animation de dialogues citoyens seront chargés de l'animation des travaux, tout au long de la Convention citoyenne.

Les chercheurs-observateurs et les évaluateurs



Le Comité de gouvernance a proposé à des chercheuses et chercheurs de toutes disciplines de suivre la Convention citoyenne. Dans le cadre d'un projet de recherche, ils observeront le processus afin de produire des analyses et d'en tirer des enseignements.

Les experts et personnes auditionnées



Les intervenants sont des personnes auditionnées dans le cadre de la Convention pour répondre aux questions de citoyennes et citoyens et les éclairer sur des problématiques particulières.

Les vérificateurs de faits (fact-checkers)



Présents lors de l'ensemble des neuf sessions de travail de la Convention les fact-checkers constituent une équipe ressource, à la disposition des citoyennes et citoyens, pour le bon déroulement des travaux.

Une convention ouverte

Dans un objectif de transparence, les plénières et auditions de la Convention Citoyenne sur la fin de vie seront retransmises en direct sur le site internet de la Convention ainsi que les réseaux sociaux du CESE.

Les temps en assemblée plénière et les auditions seront diffusées en direct et accessibles à la presse.

Le programme complet est accessible sur le site internet de la convention :

conventioncitoyennesurlafindevie.lecese.fr

La lettre de saisine de la Première ministre

La Première Ministre

18 OCT. 2022

104

Paris, le 08 OCT. 2022

Le président de la République a annoncé, le 13 septembre dernier, le lancement d'un débat consacré à la fin de vie. Il a souhaité que, dans cette perspective, une convention citoyenne puisse être constituée par le Conseil économique, social et environnemental.

Comme le souligne l'avis rendu récemment par le Comité consultatif national d'éthique, le cadre légal entourant la fin de vie a évolué à plusieurs reprises, ces dernières années, avec le souci constant d'assurer une juste articulation entre les principes de liberté, de dignité de la personne, de solidarité et de respect de l'autonomie. Mais parce que nos concitoyens expriment des interrogations sur ce sujet qui touche à l'intime et concerne la société en son entier, la question de la fin de vie demande que nous revenions sur la concordance du droit, des principes et des aspirations profondes des Françaises et Français. Pour cela, et avant toute nouvelle évolution éventuelle de notre droit, un débat national est indispensable afin de créer les conditions de la plus large sensibilisation et participation de nos concitoyennes et concitoyens et d'une délibération collective en profondeur.

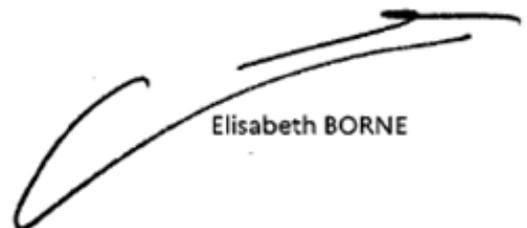
C'est dans cette perspective, que je sollicite le Conseil économique, social et environnemental aux fins de conduire ces travaux visant à éclairer la question suivante : **« Le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? »**

La convention, constituée de citoyennes et de citoyens tirés au sort, sera organisée par le CESE conformément à sa mission. Il appartiendra naturellement au CESE de veiller à ce que la gouvernance de ses travaux illustre les principes d'équilibre et de neutralité indispensables à l'expression de sa méthode. Il lui reviendra le cas échéant de procéder à d'autres formes de consultations citoyennes s'il le juge utile pour éclairer ce débat. Bien entendu, tout au long de ce débat, des concertations auprès des parties prenantes, notamment des professionnels de santé et de l'accompagnement, seront conduites notamment par le Gouvernement. Les premières conclusions de ces concertations interviendront dans un délai permettant à la convention citoyenne et au CESE de les intégrer pleinement à leur réflexion.

Des rencontres et des débats dans les territoires sont aussi organisés par les espaces éthiques régionaux afin d'accompagner le mouvement d'information auprès de nos concitoyennes et concitoyens et favoriser l'appréhension des termes et des enjeux de ce débat. Les interrogations qui se feraient jour lors de ces rencontres pourront, elles aussi, éclairer les travaux de la convention citoyenne et du CESE.

Les conclusions de la convention citoyenne recueillies par le CESE serviront à éclairer le Gouvernement et devront m'être remises d'ici la fin mars 2023. Dans le souci de consolider ce processus démocratique, les ministres en charge de l'animation de ce débat national, Agnès Firmin Le Bodo et Olivier Véran, reviendront vers les citoyennes et citoyens participant ainsi que vers les membres du CESE pour les informer des suites qui seront données à leurs travaux et, dans l'hypothèse d'une évolution du cadre légal demandé au législateur, les éclairer sur la prise en considération de leurs réflexions et recommandations.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement et celui des membres du CESE pour prendre une part essentielle à la conduite du débat national sur la fin de vie dans l'esprit d'ouverture qui doit caractériser l'ensemble des travaux menés, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération.



Elisabeth BORNE

Monsieur Thierry BEAUDET
Président du Conseil économique, social et environnemental
9, place d'Iéna
75775 Paris cedex 16



**Convention
Citoyenne Cese**
sur la fin de vie

